



NIL MAGNUM SINE LABORE

# L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

AVIS PUBLIC

## CONSULTATION PAR ÉCRIT DE 15 JOURS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 301-04-2021

### PRENEZ AVIS QUE :

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une consultation écrite.

Or, une présentation de ce projet peut être consultée sur le site internet de la Ville de L'Assomption à l'adresse [www.ville.lassomption.qc.ca](http://www.ville.lassomption.qc.ca) dans le menu *Document à télécharger* sous la rubrique «Projet en consultation écrite».

Toute personne intéressée de la Ville de L'Assomption peut transmettre ses commentaires relativement à ce projet de règlement pendant une période de **15 jours, jusqu'au 5 mai 2021 (inclusivement)** à partir de la date de publication du présent avis.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Division du greffe  
781, rand du Bas-de-L'Assomption Nord  
L'Assomption (Québec) J5W 2H1  
Courriel : [greffe@ville.lassomption.qc.ca](mailto:greffe@ville.lassomption.qc.ca)

### RÈGLEMENT 301-04-2021

#### Règlement amendant le règlement de lotissement numéro 301-2015, tel qu'amendé, soit :

- Modifier l'article 35 relatif à l'établissement de la valeur du terrain.

Aucun article de ce projet de règlement ne contient de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à L'Assomption, ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2021.

Serge Geoffrion  
Directeur général